

DELIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 8 mars 2023,
Salle du conseil de la mairie de Quiberon

Nombre de délégués en exercice : 10	Nombre de délégués présents : 6	Nombre de votants : 9
-------------------------------------	---------------------------------	-----------------------

L'an deux mille vingt-trois, le huit mars à quatorze heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le onze janvier, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, dans la salle du Conseil de la mairie de Quiberon.

Délégués titulaires présents : Stéphanie DOYEN, Annaïck HUCHET, Ronan JUHEL, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Dominique ROUSSELOT.

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU à Annaïck HUCHET, Dominique RIGUIDEL à Philippe LE RAY, Aurélie RIO à Michel LE RAY.

Délégué titulaire absent excusé : Tibault GROLLEMUND.

Personne qualifiée présente : Yves LE FLOCH, Président du Conseil de Développement du Pays d'Auray.

Personnes qualifiées absentes excusées : Bernard GUILLOU, Conseiller aux décideurs locaux, Baptiste ROLLAND, Sous-Préfet de Lorient.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu délibérer valablement.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC06	SECRETAIRE DE SEANCE – DESIGNATION	Approuve la nomination de Mme Annaïck HUCHET comme secrétaire de séance	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC07	PROCES-VERBAL DE SEANCE – ADOPTION	Approuve le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2023	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC08	FINANCES SYNDICALES – COMPTE DE GESTION 2022 – APPROBATION	Approuve le compte de gestion 2022, tel qu'établi par le Comptable public.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC09	FINANCES SYNDICALES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023	Adopte par chapitre et par opération le budget primitif pour l'année 2023, tant en dépenses qu'en recettes, fonctionnement et investissement, conformément au Code général des collectivités territoriales.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC10	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS D'AURAY	DECIDE : - d'attribuer une subvention à hauteur de 30 000 € pour l'année 2023 au Conseil de développement du Pays d'Auray ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>